Participation aux Energies renouvelables

Vous avez signé un sous seing d'achat, hérité d'un moulin, vous n'avez pas de documents officiels mais vous voudriez bien produire de l'électricité

1 – <u>Démarche</u>

Contacter un géomètre expert

- Lui demander de relever les côtes NGF de votre barrage : crête, pieds, longueur, le canal de dérivation, seuil largeur, le point de restitution, niveau de l'eau au module (débit moyen)

2 – <u>Démarche</u>

DDT de votre département muni de :

- Votre acte de propriété ou sous seing
- Un plan cadastral, barrage, restitution, bâtiment
- Un relevé de votre géomètre expert
- Tous les documents de rapportant à votre droit d'eau, carte de Cassini, acte de décès, de mariage, de donation datant d'avant la révolution, autorisation administrative avant 1919 pour inférieur à 150 kw
- Les documents anciens montrant le nombre de paire de meule...

Le DDT vous établira un arrêté Préfectoral de reconnaissance de votre droit d'eau avec puissance brute autorisée, sans limitation de durée pour les fondés en titre, 30 ans pour les autres

A vous de calculer quelle sera la puissance disponible à

- La puissance brute délivrée par la DDT est un maxi pour le débit
 - Le bon compromis est le module, si une seule turbine
- Pour la hauteur de chute, elle peut être différente de l'autorisation si vous avez un long canal d'amené ou de fuite

Vous pouvez commencer à prendre contact avec les entrepreneurs pour le TP, les fabricants de turbines, les électriciens ...

3 - <u>Démarche</u>

Le raccordement du moulin à ERDF

Documents à fournir :

- Plan détaillé
- Acte de propriété
- Arrêté Préfectoral pour utilisation de la force de l'eau Dans les trois mois, ERDF vous fera une proposition technique et financière.

Une fois le PTF acceptée ERDF vous rédige une Convention de raccordement puis une Convention d'exploitation – CARDI (Contrat d'Accès au Réseau de Distribution pour Injection



DREAL de votre département

Avec votre arrêté Préfectoral vous demandez à la DREAL votre certificat d'exploiter ouvrant droit à l'obligation d'achat par EDF CODOA

5 - <u>Démarche</u>

EDF OA votre acheteur

Par courrier avec RAR

- Votre acte de propriété
- Votre arrêté Préfectoral
- Votre CODOA
- Votre CARDI
- Les caractéristiques de votre turbine, votre moteur asynchrone
 - Le schéma unifilaire de votre installation électrique

EDF vous délivrera un contrat de 20 ans



Redevances et taxes en hydro électricité

Taxe Foncière:

Base : Prix de revient des constructions et agréments X 4%

Sauf conduites forcées exonérées de TF

Cette base est à multiplier par les taux des communes, intercommunalités, départements dont les taux peuvent être très différents + frais de gestion

Exemple : Base 100 000 euros X 4% = 4000 euros

Commune 15 % 600

Intercom 8 % 320

Département 20 % 800

+ Frais de gestion 1720

Cotisation Foncière des Entreprises CFE:

Base: Prix de revient matériel et agrément x 8 %, abattement de 30 %. Cette base est à multiplier par les taux de la commune et intercommunalité

+ Frais de gestion

Contribution Valeur Ajouté des Entreprises CVAE :

Due par les entreprises dont le CA est supérieur à 500 000 euros

Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux

Base: 2 euros 913 par Kw installés au premier Janvier

Exonérés: moins de 100kw

Redevance Agence de l'eau:

On applique la formule $(E : H) \times 489.33 = . m3$

E production annuelle vendue en Kw

H la hauteur de chute

Le taux est différent d'une agence à l'autre

Adour Garonne 0.88 par milliers de m3

Loire Bretagne 0.523 par milliers de m3

Exemple: 3 m de chute 100 000 kw/an Adour Garonne

 $3 \times 100\ 000 \times 489.33 = 16$ millions de m $3 \times 0.88 =$

14.08 euros

Impôts sur le résultat :

BIC = Chiffre d'Affaire – (Frais + Taxes + Redevances)

BIC< 5963 euros – Taux 0%

BIC de 5963 à 11 896 taux 5.5 %